

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 décembre 2017

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Aline VAUTHIER, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, André MAUTRAIT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H00

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Détermination du nombre d'adjoint

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Le 02 juillet 2015, le conseil municipal a porté à 3 le nombre de postes d'adjoint. Afin de renforcer l'équipe des adjoints actuels, il est proposé de passer ce nombre à 4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déterminer à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

3) Élection Adjoint au maire

Après désignation par le Conseil d'un secrétaire, Mr Marcel DUBOIS et de 2 assesseurs : Mmes Martine HUIBAN et Catherine LAVAUD, Il est procédé à l'élection du 4ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Mr Jean Michel DUMAZERT.

Mr Jean-Michel DUMAZERT a été proclamé 4ème adjoint au maire avec 9 voix, et a été immédiatement installé.

4) Élection Commission Appel d'Offres

Mme le Maire explique qu'à la suite d'un courrier de la Préfecture demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal relative à la reconstitution des 3 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, le conseil a procédé à une nouvelle élection de cette dite commission par l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil municipal proclame avec 11 voix les élus membres titulaires : Mrs André MAUTRAIT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME ; Et les élus membres suppléants : Mrs Jean Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Mme Aline VAUTHIER.

5) Élection Commission de Délégation de Service Public

Mme le Maire explique qu'à la suite d'un courrier de la Préfecture demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal relative à la reconstitution des 3 membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public, le conseil a procédé à une nouvelle élection de cette dite commission par l'élection des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le conseil municipal proclame avec 11 voix les élus membres titulaires : Mrs André MAUTRAIT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME ; Et les élus membres suppléants : Mrs Jean Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON, Mme Aline VAUTHIER.

6) SIARCE : Désignation des délégués

Mme le Maire explique que suite à l'arrêté préfectoral n°2017-PREF.DRCL/021 du 13/01/2017 et considérant que la commune a transférée la compétence eau et assainissement à la CCEJR depuis le 13/01/2017, il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants auprès du SIARCE pour représenter Boissy le Cutté.

Le conseil municipal procède au vote et le dépouillement a donné les résultats à l'unanimité :

Titulaires : Mrs Jean Michel DUMAZERT, Fabrice AUCOULON

Suppléantes : Mmes Catherine LAVAUD, Martine HUIBAN.

7) SIARCE: rapports annuels 2016 sur le prix et la qualité des services d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2016 émis par le SIARCE sur le prix et la qualité des services d'assainissement. Mme Anne OLIVIER demande que celui-ci soit expliqué par un représentant du SIARCE à la population.

Mme le maire se charge de prendre contact avec les représentants du SIARCE pour la mise en place d'une réunion publique.

8) Motion pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Mme le Maire présente une motion pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion pour l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité.

9) Motion pour une vision efficiente et adaptée des contrats aidés

Mme le Maire présente une motion pour une vision efficiente et adaptée des contrats aidés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion pour une vision efficiente et adaptée des contrats aidés.

10) Motion en faveur d'une politique ambitieuse pour le logement

Mme le Maire présente une motion en faveur d'une politique ambitieuse pour le logement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la motion en faveur d'une politique ambitieuse pour le logement.

11) Indemnités de la Trésorière

Mme le Maire explique que les textes en vigueur prévoient la possibilité de verser au comptable du trésor une indemnité de conseil. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour l'attribution d'une indemnité de 511.25 € Brut au comptable du trésor.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor.

12) Décision modificative N°2 du Budget communal

Mr Marcel DUBOIS, premier adjoint en charge des finances communales, demande au conseil municipal d'accepter la décision modificative n°2 au budget communal 2017 en inscrivant les écritures budgétaires suivantes :

Section Investissement

Dépenses			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2152	Installations de voirie	- 13 431.60
23	2315	Frais document urbanisme	+ 13 431.60

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°2 au budget communal 2017 telle que présentée ci-dessus.

13) Règlement intérieur salle des fêtes

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la modification qu'elle souhaite apporter au contrat de location de la salle des fêtes.

Article avant modification :

ARTICLE 4 – TARIFS

C. Associations boissillonnes, employés communaux titulaires et élus communaux

« Pour les associations boissillonnes, ...

Les employés communaux titulaires en activité peuvent bénéficier d'une mise à disposition d'une location par an le week-end. Au-delà d'un week-end le tarif Boissillons sera appliqué. Ils ne peuvent la prêter.

... »

Article modifié :

ARTICLE 4 – TARIFS

C. Associations boissillonnes, employés communaux titulaires et élus communaux

« Pour les associations boissillonnes, ...

Les employés communaux titulaires en activité peuvent bénéficier d'une location par an le week-end pour un montant de 150 €. Au-delà d'un week-end le tarif Boissillons sera appliqué. Ils ne peuvent la prêter

... »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification du règlement de la salle des fêtes de la ville de Boissy le Cutté, telles qu'identifiées ci-dessus.

14) Retrait CCVE du TSE

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes du val d'Essonne (CCVE) a délibéré le 26 septembre 2017 pour son retrait du syndicat mixte de Transport Sud Essonne (TSE) avec pour conséquence la reprise de la compétence « transports spéciaux (scolaire) » au 1er juin 2018. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la sortie de la CCVE du TSE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la sortie de la C.C.V.E. du T.S.E.

15) TSE : nouveaux Statuts

Mme le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat Mixte « Transport Sud Essonne ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte « Transport Sud Essonne ».

16) CCEJR : Modifications statutaires

Mme le Maire présente la proposition de modifications statutaires proposées par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention approuve les modifications statutaires.

17) Questions diverses

- REZO POUCE :

Mme le maire informe que la commune va se voir dotée de 4 points REZO POUCE. C'est un service gratuit fournit par la CCEJR en partenariat avec le PNR. Il suffit de s'inscrire sur internet pour en bénéficier.

- Zone Artisanale :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion avec STRF, ce dernier n'est plus vendeur des terrains devant servir à la création de la ZA. Cela induit que la déviation de la RD191 n'est plus à l'ordre du jour.

- CINEPAUSE

Mme SECHET informe que l'agrément n'est toujours pas délivré. La commune organise malgré tout 2 séances sans agrément (charge à la commune de la billetterie) le mercredi 20 Décembre 2017 à 16 H et à 20 H 30.

-VISITE DE MME LA PREFETE

Mme OLIVIER demande si nous avons eu des nouvelles de Mme la Sous-Préfète concernant les migrants ? La réponse est négative.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 21h10.